

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

AMENDEMENT

N° AS120

présenté par
M. Bazin, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet et M. Neuder

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.